Informations de base	
2020/2140(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Commission européenne **Subject** 8.70.03.09 Décharge 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	KUHS Joachim (ID)	10/07/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive PIEPER Markus (EPP) PENKOVA Tsvetelina (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) FLANAGAN Luke Ming (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	ANDROULAKIS Nikos (S&D)	10/09/2020
DEVE Développement	BULLMANN Udo (S&D)	02/12/2020
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	30/09/2020
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CANFIN Pascal (Renew)	10/09/2020
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	ŁUKACIJEWSKA Elżbieta Katarzyna (EPP)	08/10/2020
REGI Développement régional	BENJUMEA BENJUMEA Isabel (EPP)	30/09/2020
AGRI Agriculture et développement rural	MILAZZO Giuseppe (EPP)	20/10/2020
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	LØKKEGAARD Morten (Renew)	13/07/2020
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CHINNICI Caterina (S&D)	01/10/2020
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BIEDROŃ Robert (S&D)	22/01/2020
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
09/04/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0117/2021	Résumé
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0164/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2140(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03689

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE655.922	18/01/2021	
Avis de la commission	AFET	PE660.189	27/01/2021	
Avis de la commission	CULT	PE660.403	28/01/2021	
Avis de la commission	ENVI	PE658.870	01/02/2021	
Avis de la commission	TRAN	PE660.089	01/02/2021	
Avis de la commission	DEVE	PE663.023	11/02/2021	
Avis de la commission	AGRI	PE660.096	25/02/2021	
Avis de la commission	EMPL	PE660.377	25/02/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE661.914	25/02/2021	
Avis de la commission	REGI	PE662.007	25/02/2021	
Avis de la commission	FEMM	PE663.069	25/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE663.117	04/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0117/2021	09/04/2021	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0164/2021	28/04/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05792/2021	05/02/2021	
Document de base non législatif complémentaire	05794/2021	05/02/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2020)0288	29/06/2020	
Document de suivi	COM(2021)0405	09/07/2021	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2021/1535
JO L 340 24.09.2021, p. 0001

Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Commission européenne

2020/2140(DEC) - 09/04/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim KUHS (ID, DE) recommandant au Parlement d'accorder la décharge à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, ainsi que la décharge aux directeurs de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», de l'Agence exécutive «Conseil européen de l'innovation et PME», de l'Agence exécutive «Consommateurs, santé, agriculture et alimentation», de l'Agence exécutive «Recherche européenne» et de l'Agence exécutive «Climat, infrastructure et environnement» sur l'exécution du budget de leurs agences respectives pour l'exercice 2019.

La commission a recommandé au Parlement de clôturer les comptes du budget général de l'Union pour 2019.

Budget, périodes de programmation et priorités politiques

La procédure de décharge 2019 couvre une année marquée par une transition politique et institutionnelle avec les élections au Parlement européen et une nouvelle législature qui ont débuté le 2 juillet 2019 et la nomination d'une nouvelle Commission, qui a pris ses fonctions le 1er décembre 2019 et qui a fixé de nouvelles priorités politiques telles que le pacte vert européen, une attention accrue à la numérisation de l'Union et à la protection de ses valeurs et de l'argent des contribuables de l'Union.

L'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19) n'a pas nécessité d'ajuster les chiffres présentés dans les comptes de l'Union pour l'exercice 2019. Cependant, en 2020 et dans les années à venir, l'épidémie aura un impact mondial significatif, ainsi que d'importantes implications pour le budget de l'Union.

En conséquence directe de la pandémie, la commission du contrôle budgétaire n'a pas été en mesure d'organiser ou de réaliser pleinement toutes les activités prévues liées aux contrôles habituels des dépenses des institutions de l'UE, c'est-à-dire ses missions d'enquête, ses auditions publiques ou ses ateliers, et a donc dû s'appuyer encore davantage sur les travaux de la Cour.

I. Déclaration d'assurance de la Cour des comptes (DAS)

Comptes et légalité et régularité des recettes

Les députés se félicitent du fait que la Cour estime que les comptes de l'Union pour 2019 sont fiables et qu'elle conclut que les recettes sont exemptes d'erreur significative en 2019. Ils ont toutefois déploré que, pour la première fois en quatre ans, la Cour ait eu à émettre une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses sous-jacentes aux comptes.

Le niveau global d'erreurs est resté relativement stable, s'établissant à 2,7 % en 2019, contre 2,6 % en 2018.

Les raisons invoquées pour justifier l'opinion défavorable sont les suivantes : en ce qui concerne les dépenses de l'Union, la Cour conclut que le niveau d'erreur, principalement dans les paiements fondés sur des remboursements, est omniprésent et qu'en raison de la manière dont le budget de l'Union est composé et évolue dans le temps, les dépenses à haut risque représentent en 2019 plus de la moitié des dépenses auditées (53,1 %), pour lesquelles le taux d'erreur significative est toujours estimé à 4,9% (contre 4,5 % en 2018).

Recettes

Les députés ont noté que les recettes totales pour 2019 s'élevaient à 163,9 milliards EUR. La plupart des recettes (88 %) proviennent des trois catégories de ressources propres : i) fondées sur le revenu national brut (64 %) ; ii) ressources propres traditionnelles (13 %) ; et iii) la ressource propre fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (11 %).

La Commission est invitée à proposer une diversification de ses sources de revenus afin que l'UE devienne véritablement indépendante vis-à-vis des contributions des États membres tout en augmentant de manière significative le budget des programmes de l'UE.

Gestion budgétaire et financière

En 2019, les crédits d'engagement disponibles dans le budget final ont été presque entièrement utilisés (avec un taux de 99,4 %), tandis que le taux d'utilisation des crédits de paiement était légèrement inférieur (98,5 %). Le rapport a noté l'adoption de trois budgets rectificatifs en 2019, ajoutant 0,4 milliard d'euros aux crédits d'engagement et 0,3 milliard d'euros aux crédits de paiement.

Les paiements sous différentes rubriques sont les suivants :

- Compétitivité pour la croissance et l'emploi : 21,7 milliards EUR;

- Cohésion économique, sociale et territoriale : 53,8 milliards EUR;

- Ressources naturelles : 59,5 milliards EUR;

- Sécurité et citoyenneté : 3,3 milliards EUR;

- Europe dans le monde : 10,1 milliards EUR;

- Administration : 10,4 milliards EUR.

II. Exécution budgétaire par domaine politique

Les députés ont noté que la Cour a évalué si les programmes dans tous les principaux domaines du budget de l'UE étaient « en bonne voie » pour atteindre leurs objectifs. Ils ont relevé les points suivants:

Compétitivité

S'agissant du programme de recherche Horizon 2020 de l'UE, rien n'indique que la performance soit compromise, et les exemples de projets réussis sont nombreux. Le programme apporte une valeur ajoutée à l'Union grâce à son caractère unique et paneuropéen.

Cohésion

Les députés ont regretté que, bien que la Commission et les États membres aient déjà révisé les objectifs initiaux pour 2014-2020, à peine plus d'un tiers des indicateurs du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion (FC) affichent des progrès opportuns. Avant le déclenchement de la crise du COVID-19, la plupart des objectifs en matière d'emploi et d'éducation étaient susceptibles d'être atteints d'ici 2020, mais les progrès en matière de R&D, de pauvreté et d'inclusion sociale ont pris du retard. Les députés regrettent que, dans ce domaine politique, les données relatives aux performances de la Commission elle-même indiquent que les programmes ne répondent pas aux attentes initiales.

Sécurité et citoyenneté

Le rapport de la Commission n'indique pas si le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration progresse bien vers son objectif, mais les informations disponibles soulignent sa pertinence et la valeur ajoutée de l'Union. En ce qui concerne l'intégration et la migration légale, les indicateurs montrent ses réalisations sous un jour positif.

L'Europe dans le monde

Le rapport se félicite que les indicateurs révèlent une tendance positive pour la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes et le développement humain. Les députés ont toutefois exprimé leur inquiétude quant à la détérioration de la tendance à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et de la stabilité politique.

Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Commission européenne

2020/2140(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 504 voix pour, 178 contre et 16 abstentions d'accorder la décharge à la Commission européenne sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, ainsi que la décharge aux directeurs de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», de l'Agence exécutive «Conseil européen de l'innovation et PME», de l'Agence exécutive «Consommateurs, santé, agriculture et alimentation», de l'Agence exécutive «Recherche européenne» et de l'Agence exécutive «Climat, infrastructure et environnement».

Budget, périodes de programmation et priorités politiques

La procédure de décharge 2019 couvre une année marquée par une transition politique et institutionnelle avec les élections au Parlement européen et une nouvelle législature qui ont débuté le 2 juillet 2019 et la nomination d'une nouvelle Commission, qui a pris ses fonctions le 1er décembre 2019 et qui a fixé de nouvelles priorités politiques telles que le pacte vert européen, une attention accrue à la numérisation de l'Union et à la protection de ses valeurs et de l'argent des contribuables de l'Union.

Préoccupés par la situation de l'état de droit dans certains États membres et les pertes financières causées par ces défaillances, les députés ont appelé la Commission à utiliser tous les instruments à sa disposition pour suspendre, réduire et restreindre l'accès aux financements de l'Union dans de tels cas. Ils se sont félicités à cet égard, de l'adoption du règlement 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union.

L'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19) n'a pas nécessité d'ajuster les chiffres présentés dans les comptes de l'Union pour l'exercice 2019. Cependant, en 2020 et dans les années à venir, l'épidémie aura un impact mondial significatif, ainsi que d'importantes implications pour le budget de l'Union.

En raison de la pandémie, la commission du contrôle budgétaire n'a pas été en mesure d'organiser ou de réaliser pleinement toutes les activités prévues liées aux contrôles habituels des dépenses des institutions de l'UE, et a donc dû s'appuyer encore davantage sur les travaux de la Cour.

Comptes et légalité et régularité des recettes

Le Parlement s'est félicité du fait que la Cour ait conclu à la fiabilité des comptes de l'Union pour 2019 ainsi qu'à l'absence d'erreurs significatives dans les recettes en 2019. Le niveau global d'erreurs est resté relativement stable, s'établissant à 2,7 % en 2019, contre 2,6 % en 2018.

Les députés ont toutefois déploré que, pour la première fois en quatre ans, la Cour ait eu à émettre une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses sous-jacentes aux comptes.

Les raisons invoquées pour justifier l'opinion défavorable sont les suivantes : en ce qui concerne les dépenses de l'Union, la Cour a conclu que le niveau d'erreur, principalement dans les paiements fondés sur des remboursements, était omniprésent et qu'en raison de la manière dont le budget de l'Union est composé et évolue dans le temps, les dépenses à haut risque représentent en 2019 plus de la moitié des dépenses auditées (53,1%), pour lesquelles le taux d'erreur significative est toujours estimé à 4,9% (contre 4,5% en 2018).

Recettes

Les recettes totales pour 2019 s'élevaient à 163,9 milliards EUR. La plupart des recettes (88%) provenaient des trois catégories suivantes : i) les ressources fondées sur le revenu national brut (64 %); ii) les ressources propres traditionnelles (13%); et iii) la ressource propre fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (11%).

Les députés se sont félicités que les travaux de la Commission sur la programmation financière et le budget de l'Union aient conduit à l'introduction d'un calendrier juridiquement contraignant, de nouveaux flux de revenus à l'échelle de l'Union ou de «ressources propres» destinées à rembourser l'emprunt européen commun. La Commission a été invitée à proposer une diversification de ses sources de revenus afin que l'UE devienne véritablement indépendante vis-à-vis des contributions des États membres tout en augmentant de manière significative le budget des programmes de l'UE.

Gestion budgétaire et financière

En 2019, les crédits d'engagement disponibles dans le budget final ont été presque entièrement utilisés (avec un taux de 99,4 %), tandis que le taux d'utilisation des crédits de paiement était légèrement inférieur (98,5 %). Trois budgets rectificatifs ont relevé les crédits d'engagement et de paiement de 0,4 milliard d'EUR et de 0,3 milliard d'EUR respectivement.

La Commission est invitée à réduire les engagements restant à liquider en cours (298,0 milliards d'EUR à la fin de 2019) et à en éviter de nouveaux, à améliorer ses prévisions financières et, le cas échéant, à aider les pays à trouver des projets éligibles présentant une valeur ajoutée européenne afin d'améliorer le taux d'absorption. Elle est également invitée à réévaluer, dans le contexte de la crise de la COVID-19, si les mécanismes existants destinés à atténuer l'exposition du budget de l'Union au risque sont suffisants et appropriés.

Le Parlement a encouragé la Commission à continuer d'améliorer la fiabilité et l'accessibilité des informations sur la performance, qui constituent un outil indispensable pour juger de la réussite des programmes. Il a également souligné les avantages d'un système interopérable et numérique pour permettre aux autorités des États membres et aux parlements nationaux de mieux superviser la manière dont l'argent de fonds européens est alloué, géré et réparti.

Paiements par rubrique du cadre financier pluriannuel (CFP) en 2019

1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi : 21,7 milliards EUR

Le Parlement s'est félicité du fait que, pour le programme de recherche Horizon 2020 de l'Union européenne, rien n'indique que les performances soient menacées, et que les exemples de projets réussis soient nombreux. Ils ont salué le fait que, selon la Cour, le programme apporte une valeur ajoutée de l'Union grâce à son caractère unique et paneuropéen.

Les députés ont recommandé i) de simplifier davantage les règles et procédures, ii) de fournir des orientations pratiques au travers de séances de formation, iii) d'améliorer l'assistance aux PME, aux jeunes entreprises et autres nouveaux demandeurs et iv) de résoudre le grave problème de déséquilibre géographique (concentration) qui touche la majorité des fonds d'Horizon 2020 octroyés aux bénéficiaires dans quelques-uns des États membres les plus développés.

1b) Cohésion économique, sociale et territoriale : 53,8 milliards EUR

Les députés ont regretté que, bien que la Commission et les États membres aient déjà révisé les objectifs initiaux pour 2014-2020, à peine plus d'un tiers des indicateurs du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion (FC) affichent des progrès en temps voulu

Avant le déclenchement de la crise du COVID-19, la plupart des objectifs en matière d'emploi et d'éducation étaient susceptibles d'être atteints d'ici 2020, mais les progrès en matière de R&D, de pauvreté et d'inclusion sociale ont pris du retard. Les députés regrettent que, dans ce domaine politique, les données relatives aux performances de la Commission elle-même indiquent que les programmes ne répondent pas aux attentes initiales.

Préoccupés par les irrégularités graves et l'utilisation abusive des fonds dans les États membres, les députés ont recommandé de prévoir un mécanisme de plainte à l'échelle de l'Union pour soutenir les bénéficiaires de fonds qui doivent faire face, par exemple, à des comportements répréhensibles de la part des autorités nationales et à des pressions de la part de structures criminelles, en leur donnant la possibilité d'introduire une plainte auprès de la Commission.

2) Ressources naturelles : 59,5 milliards EUR

Le Parlement a regretté que l'une des principales faiblesses soit que les indicateurs de performance pour la période 2014-2020 ne reposent pas sur une logique d'intervention détaillée pour l'octroi du soutien financier au titre de la PAC. Il a constaté par exemple que les paiements directs aux agriculteurs ont réduit la volatilité de leurs revenus, mais qu'ils ne sont pas destinés à les aider à atteindre un niveau de vie équitable. Il a également regretté que les mesures de la PAC soient jugées insuffisantes pour lutter contre le changement climatique.

3) Sécurité et citoyenneté : 3,3 milliards EUR

Le rapport de la Commission n'indique pas si le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration progresse bien vers son objectif, mais les informations disponibles soulignent sa pertinence et la valeur ajoutée de l'Union. En ce qui concerne l'intégration et la migration légale, les indicateurs montrent ses réalisations sous un jour positif.

4) Europe dans le monde : 10,1 milliards EUR

La Commission ne fournit pas suffisamment d'informations permettant une évaluation solide des performances de deux instruments de financement, à savoir l'un pour la coopération avec les pays en développement et l'autre pour les relations avec les voisins méridionaux et orientaux de l'Union. Les députés se sont félicités que les indicateurs révèlent une tendance positive pour la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes et le développement humain. Ils ont toutefois exprimé leur inquiétude quant à la détérioration de la tendance à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et de la stabilité politique.

5) Administration : 10,4 milliards EUR

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses relatives aux ressources humaines, qui représentent environ 60 % du total, ainsi que celles liées aux immeubles, à l'équipement, à l'énergie, aux communications et aux technologies de l'information.

Le Parlement a noté avec satisfaction que la Commission (2014-2019) a atteint l'objectif de 40% de femmes à des fonctions d'encadrement avant la fin de son mandat en 2019. Il a rappelé les graves conséquences que toute compression budgétaire au niveau de l'administration ou réduction du personnel pourrait avoir sur l'avenir de la fonction publique européenne et la mise en œuvre des politiques de l'Union.